

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le D.O.B. est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et aux EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (art L5211-36 du CGCT).

L'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise le contenu de ce rapport qui doit porter sur :

- Les orientations budgétaires de la collectivité tant en recettes qu'en dépenses,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les Autorisations de programme en investissement,
- La structure et la gestion de la dette.

Ce rapport financier est assorti d'un rapport sur les ressources humaines de la collectivité comprenant :

- Une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs : évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
- Un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité (obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants art L2311-1-2 CGCT).

SOMMAIRE

INTRODUCTION : Contexte national, Loi de Finances 2022

I. Fonctionnement de la collectivité

Retour sur l'exercice 2021 et la situation financière de la collectivité, les orientations sur les recettes et les dépenses de fonctionnement

II. Rapport sur les ressources humaines

III. Orientations d'investissement

AP/CP en cours et les objectifs d'investissement 2022

IV. Les Budgets Annexes

V. La dette

Composition de la dette, évolution et ratios d'endettement

VI. Synthèse

Annexes

INTRODUCTION

CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL :

L'année 2020, qui a connu le démarrage de la crise sanitaire de la Covid19 et un confinement généralisé, entraînant un arrêt brutal de l'économie, a vu le PIB national chuter de 7,9%, le taux de chômage culminant à 9,1%. Le déficit public s'est établi à 9,1% du PIB avec une dette publique à hauteur de 115,1% du PIB.

L'année 2021 connaît quant à elle un redémarrage historique avec une croissance de +6,7%, et un retour du taux de chômage à un niveau proche de 8%. Le déficit public devrait être inférieur à 8% du PIB, avec un endettement du pays autour de 115% du PIB.

La contrepartie de cette reprise économique mondiale et d'un début de crise énergétique est le retour de l'inflation, qui devrait s'établir autour de 2,8% en décembre. Ce retour de l'inflation est potentiellement durable, ce qui reste très incertain.

Les prévisions de croissance pour 2022 s'établissent à 3,5%, le rattrapage de l'effet de la crise sanitaire sur l'économie continuant jusqu'en 2023.

LOI DE FINANCES 2022 :

La loi n°2021-1900 de finances pour 2022 a été adoptée par le Parlement le 30 décembre 2021.

Les principales mesures impactant les EPCI sont les suivantes :

Transferts financiers de l'Etat aux collectivités :

Les transferts financiers vers le bloc communal, dont font partie les dotations, sont globalement stables.

L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité se voit abonder de 30 millions d'euros. En revanche, la Dotation de Compensation des Groupements à Fiscalité Propre se voit diminuer de 2,2%.

L'enveloppe du FPIC est maintenue également à 1 milliards d'euros. Cependant, le potentiel financier des anciens Syndicats d'Agglomération Nouvelle était minoré pour le calcul de la répartition du FPIC, ce qui permettait à ces structures de majorer leurs recettes de FPIC. Ce ne sera plus le cas à compter de 2022, permettant de redistribuer l'enveloppe sur les tous les autres bénéficiaires de cette recette.

Responsabilité des gestionnaires publics :

L'article 41 de la loi de finances précise le principe de l'adoption d'une ordonnance avant le 30 juin 2022 réformant le régime de responsabilité des « gestionnaires publics ».

La séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable public n'est cependant pas remise en cause.

Il est ainsi prévu d'unifier les régimes de responsabilité des gestionnaires publics, à savoir les ordonnateurs et les comptables. Cette ordonnance sera donc à suivre, la responsabilité de l'ordonnateur se trouvant plus que probablement renforcée.

Modification des indicateurs financiers :

Le potentiel fiscal est un indicateur permettant de calculer la richesse potentielle des Communes, EPCI et Départements, en comparaison de collectivités d'une même strate. On parle de richesse potentielle car sont prises en compte, non pas les recettes fiscales, mais les recettes potentielles en prenant en compte les bases fiscales du territoire et les taux moyens nationaux de chacune des taxes directes locales (TH, TFB, TFNB, CFE).

Ces potentiels fiscaux sont utilisés dans le calcul des différentes dotations et péréquations versées aux collectivités : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et urbaine, fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ...

La suppression de la taxe d'habitation bouleverse le calcul actuel de ce potentiel fiscal des Communes et des EPCI, remplaçant une recette fiscale calculée à partir des bases du territoire et d'un taux moyen national, par un produit calculé à partir d'un taux réel voté par l'EPCI. Le remplacement pour les Communes de la TH par la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département, affectée d'un coefficient correcteur, modifie également le calcul.

Les autres indicateurs financiers, potentiel financier et effort fiscal, sont également impactés par cette réforme, excluant du calcul des produits tels que la TEOM, intégrant d'autres produits tels que la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe locale sur la publicité extérieure.

Cette modification complexe du calcul de ces indicateurs entrainera une modification de la répartition des dotations et enveloppes de péréquation, avec un impact inconnu à ce jour. Les premières estimations tendraient vers un impact le plus négatif pour les territoires les plus urbains. Cette réforme ne sera pas appliquée en 2022 et devrait l'être progressivement entre 2023 et 2028, à moins d'une refonte globale de la DGF.

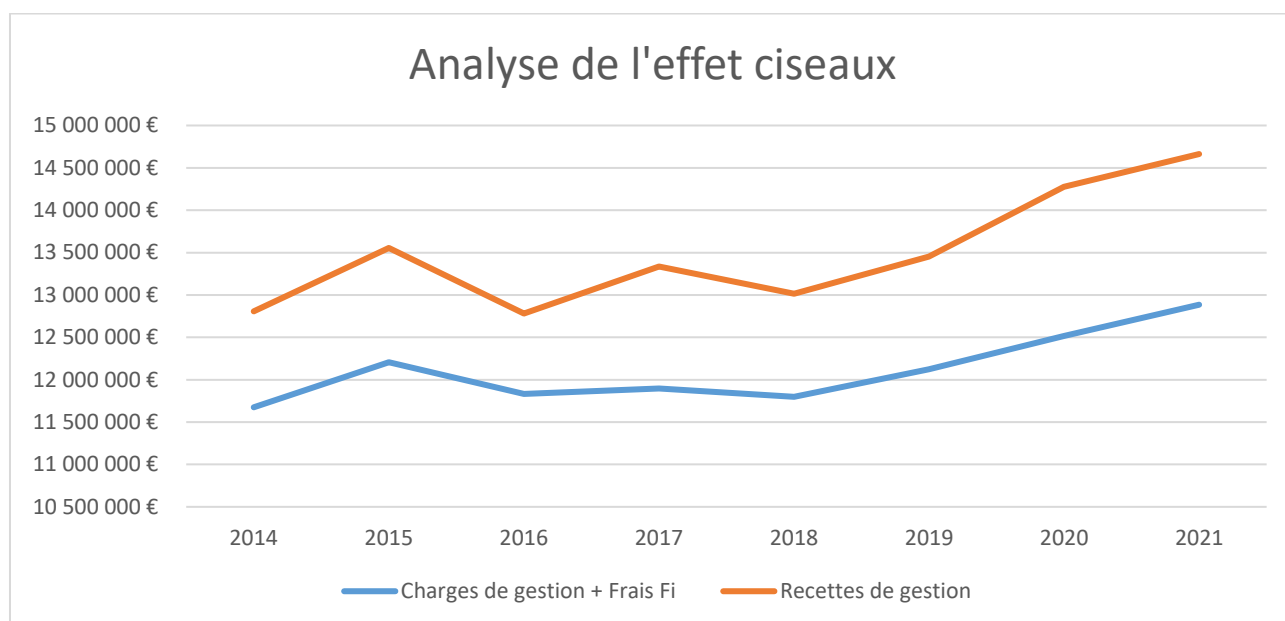
I . FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Rappel :

Depuis 2016, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche active d'accroissement de son autofinancement. Le levier de la fiscalité a été activé en 2016. Concernant le volet dépenses, les derniers budgets ont été marqués par une volonté de stagnation de leur niveau.

Lors des 2 derniers exercices, les recettes de gestion ont progressé plus vite que les dépenses de gestion. En 2021, les recettes de gestion ont de nouveau plus fortement progressé en valeur que les dépenses de gestion. En pourcentage, cependant, la progression des dépenses est plus forte que celle des recettes.

Ainsi, la dynamique reste positive tout en nécessitant une surveillance continue.



	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de gestion + Frais Fi - var en %	0,53%	- 0,81%	2,75%	3,22%	2,96%
Recettes de gestion - var en %	4,33%	-2,39%	3,37%	6,11%	2,71%
Charges de gestion + Frais Fi - var en €	62 316 €	- 95 882 €	324 412 €	390 222 €	370 562 €
Recettes de gestion - var en €	553 174 €	- 319 351 €	438 622 €	822 056 €	387 472 €

Cette dynamique des recettes et charges de fonctionnement permet une progression de la **Capacité d'Autofinancement brute** (+ 2,1%).

La **Capacité d'Autofinancement nette** diminue quant à elle de 3,2% du fait de la hausse du remboursement du capital des emprunts.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

	CA 2017 *	CA 2018 *	CA 2019	CA 2020	CA 2021
CAF Brute	1 452 103 €	1 276 420 €	1 354 246 €	1 807 085 €	1 845 000 €
CAF Nette	604 552 €	461 940 €	564 469 €	975 141 €	944 000 €

* 2017 : avec neutralisation des écritures exceptionnelles liées au rattrapage 2015 et 2016 de la reprise de l'école de musique et de la gendarmerie d'Aigrefeuille

* 2018 : avec neutralisation de l'écriture de solde d'une créance liée à la fusion (écriture de dépense en section de fonctionnement et de recette en section d'investissement pour le même montant, neutre sur le résultat global 2018)

1. Orientations et hypothèses sur les recettes de fonctionnement

Concernant les recettes de fonctionnement, les orientations et hypothèses de variation suivantes ont été retenues :

- **Impôts et taxes**

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé automatiquement sur la base de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (inflation) constatée entre novembre N-1 et novembre N-2, soit pour 2021 entre novembre 2021 et novembre 2020 (art 1518 bis du Code Général des Impôts). Ainsi, cette variation devrait être de 3,4% pour 2021.

Cette revalorisation s'applique uniquement aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.

Les locaux professionnels font l'objet d'une revalorisation par la mise à jour annuelle de la grille tarifaire départementale, variant en fonction des relevés de loyers effectués sur le territoire.

Ainsi, les hypothèses retenues pour la variation des bases annuelles sont :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : hausse de 3,18% correspondant à une hausse de 3,4% sur les locaux d'habitation et les locaux industriels, et 1% sur les locaux professionnels,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : hausse de 0,5%,
- Cotisation Foncière des Entreprises : hausse de 2%.

Bases	Définitives 2017	Définitives 2018	Définitives 2019	Bases 2020	Bases 2021	BP 2022
CFE	5 889 139 €	6 045 201 €	5 890 701 €	6 525 589 €	5 184 746 €	5 288 441 €
TH/THRS*	35 974 343 €	36 963 457 €	38 231 422 €	39 189 000 €	3 224 288 €	3 333 914 €
TF	27 360 101 €	26 181 099 €	29 339 887 €	30 224 887 €	29 837 546 €	30 786 380 €
TFNB	2 118 576 €	2 158 330 €	2 196 395 €	2 206 315 €	2 209 609 €	2 220 657 €

*TH puis THRS à compter de 2021

Cette projection permet d'espérer, sur les recettes de CFE, TFB et TFNB une hausse de produit entre 2021 et 2022 de plus de 55 000 €.

L'évolution du produit national net de TVA entre 2020 et 2021 est estimée à 5,5%. Le reversement de quote-part de TVA, instauré en remplacement de la suppression de la majorité de la taxe d'habitation, devant suivre l'évolution nationale, ce poste de recettes progresserait ainsi de 190 000 €.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

Le dernier estimatif de reversement de **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** au titre de 2022, communiqué en novembre par les services de la DDFIP, fait apparaître une croissance de ce produit à hauteur de 6,2% soit une hausse de 70 000 €.

Il sera nécessaire de voter un nouveau produit attendu de **taxe GEMAPI** pour 2021, qui permettra de faire l'équilibre avec les dépenses liées à la compétence déduction faite du transfert de charges calculé en 2018.

- **Dotations et participations**

DGF :

La Dotation d'Intercommunalité est prévue en stabilité par rapport à 2021, comme sur les exercices précédents.

En revanche, la Dotation de Compensation des Groupements à Fiscalité Propre étant diminuée tous les ans, il est prévu une baisse de 2,5% de cette recette.

	CA 2018	CA 2019	CA2020	CA 2021	BP 2022
Dotation d'intercommunalité	594 614,00 €	635 764,00 €	672 681,00 €	674 097,00 €	674 097,00 €
Dotation compensation GFP	827 606,00 €	808 603,00 €	793 819,00 €	778 185,00 €	766 510,00 €
Total	1 422 220,00 €	1 444 367,00 €	1 466 500,00 €	1 452 282,00 €	1 440 607,00 €
Variation / N-1	-76 833,00 €	22 147,00 €	22 133,00 €	-14 218,00 €	-11 675,00 €
Cumul Variation depuis 2014	-757 640,00 €	-735 493,00 €	-713 360,00 €	-727 578,00 €	-739 253,00 €

Pour rappel des évolutions des dotations de la collectivité entre 2014 et 2021, la perte de recettes s'élève à 727 578 €.

Subvention CAF :

La Caisse d'Allocations Familiales verse tous les ans à la Communauté de Communes une subvention de fonctionnement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Cette enveloppe permettait de financer une partie des subventions versées aux structures du territoire intervenant dans le domaine de l'enfance-jeunesse.

En 2022, la Convention Territoriale Globale vient remplacer le Contrat Enfance Jeunesse. Désormais, la subvention de la CAF (anciennement CEJ désormais CTG) versée à la CdC sera désormais directement versée par la CAF aux structures du territoire.

La CdC continuera de percevoir une subvention CAF liée à l'aide à l'ingénierie, ainsi que les financements pour les accueils de loisirs gérés en direct, à savoir l'école multisports et vac'en sport.

L'enveloppe de subvention versée par la CdC sera diminuée du montant désormais directement géré par la CAF.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

- **Attributions de compensation**

Selon le principe acté dans la délibération 2019-09-05, le montant des attributions de compensation des Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue sera revu en fonction du montant réel d'IFER éolien perçu par la Communauté de Communes pour les parcs éoliens installés sur ces Communes.

- **Autres produits de gestion courante**

La centrale photovoltaïque située dans le parc d'activité de La Combe à Surgères doit entrer en service courant 2022. Des recettes d'IFER seront donc attendues à partir de 2023, mais dès 2022, la Communauté de Communes, propriétaire du terrain sur lequel est situé l'installation, percevra un loyer (7 000€ en 2022 en fonction de la date de mise en service de la centrale).

2. **Orientations sur les dépenses de fonctionnement**

Pour l'exercice 2022, les orientations budgétaires sur la section de fonctionnement sont similaires à celles fixées depuis 2017.

- **Charges à caractère général**

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Estim. CA 2021
Chapitre 011	1 124 825 €	1 171 910 €	1 253 592 €	1 209 163 €	1 180 000 €
Variation N-1	-2,7%	4,2%	7,0%	-3,5%	-2,4%

Les charges à caractère général ont diminué de plus de 2% entre 2021 et 2020. La situation sanitaire limite encore un certain nombre de postes de dépense, liés notamment aux manifestations et animations. Le transfert des dépenses GEMAPI vers les syndicats impacte encore à la baisse le chapitre 011 à hauteur de 40 000 €.

L'exercice 2022 sera cependant marqué par la reprise de l'inflation pour les dépenses courantes et particulièrement pour l'approvisionnement en gaz et électricité. La Communauté de Communes a sécurisé ces dépenses au travers de marchés groupés via l'UGAP, pour le gaz, ou le SDEER pour l'électricité. Malgré cela, il est provisionné une hausse de ces 2 postes de 25% soit plus de 50 000 €.

Ainsi, afin d'amortir l'évolution des charges à caractère général qui subiront le contexte général, l'objectif est donné aux services de **maintenir leurs dépenses à un niveau stable entre 2021 et 2022**, hors annulations liées à la crise sanitaire.

- **Autres charges de gestion courante : les subventions**

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Estim. CA 2021
Subventions	1 576 552 €	1 545 066 €	1 528 288 €	1 596 402 €	1 564 434 €
Variation N-1	1,1%	-2,0%	-1,1%	4,5%	-2,0%

On peut noter une baisse des subventions versées entre 2020 et 2021. Cette baisse était en grande partie prévue du fait d'un rattrapage de subvention effectué ponctuellement en 2020

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

pour une structure du territoire. Cependant l'exercice est toujours marqué par les effets de la crise sanitaire sur les subventions sport et culture.

L'exercice 2022 sera impacté par la réforme du financement de la CAF dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse. Le volume de subventions versées par la CdC dans le cadre de ces activités va fortement diminuer, à hauteur de la baisse des recettes de subventions CAF perçues. L'impact sera cependant neutre globalement pour les structures du territoire qui recevront désormais directement un financement par la CAF.

Pour 2022, l'objectif sera toujours de **maintenir le niveau de dépenses à celui budgété sur l'exercice précédent, soit 2021**, tout en tenant compte de la mise en place de la CTG et de l'engagement de la Communauté de Communes dans le soutien au logement des jeunes.

A noter que les subventions ci-dessus sont présentées hors réaffectation d'une subvention versée en soutien à l'économie locale dans le cadre de la crise de la COVID-19 (transfert d'Initiative Nouvelle-Aquitaine vers Initiative Charente-Maritime) soit 64 690 €.

• **Autres charges de gestion courante : les contributions**

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Estim. CA 2021
Contributions	2 735 280 €	2 840 529 €	2 971 299 €	3 139 378 €	3 251 891 €
Variation N-1	-0,5%	3,8%	4,6%	5,7%	3,6%

La progression des contributions entre 2020 et 2021 est due principalement à :

- la hausse de la contribution au Syndicat Mixte Cyclad (+ 84,7 K€) du fait notamment de la hausse des coûts de traitement, de la hausse de la TGAP et des difficultés des filières de recyclage. Cette dépense est compensée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères,
- la contribution au SM SCOT LRA : + 7,9K€,
- la contribution à l'OTAMP liée au reversement de la taxe de séjour : + 12,5K€,
- la poursuite de la montée en puissance des syndicats GEMAPI, la dépense basculant du chapitre 011 au chapitre 65 (+7,4K€).

II. RAPPORT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

I - RAPPORT DE SITUATION COMPAREE SUR L'EGALITE PROFESIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA CDC AUNIS SUD

Introduction :

Depuis l'adoption de la loi du 4 aout 2014, les collectivités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation (article 61) de présenter un rapport sur l'égalité femmes hommes.

Ce rapport doit être présenté, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il doit informer les élus sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport comporte donc des données sur :

- Les conditions générales d'emploi : effectifs, durée et organisation du travail, Compte Epargne Temps, embauches et départs, positionnement, promotions
- Les rémunérations
- Les formations
- Les conditions de travail
- Les congés
- L'organisation du temps de travail

Ce rapport n'a pas à faire débat ni à être soumis au vote. Il doit juste être attesté de sa présentation à l'organe délibérant. Ce rapport constitue une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif.

A - DONNEES GENERALES :

Au 31 décembre 2021, la Collectivité comptait 93 agents en poste quel que soit leur statut (87 en 2020) pour 101 emplois au tableau des effectifs (96 en 2020). A ces agents s'ajoute 1 apprenti.

Soit :

- 77 fonctionnaires CNRACL (70 en 2020)
- 7 fonctionnaires IRCANTEC (5 en 2020)
- 8 Contrats à durée déterminée (5 en 2020)
- 1 Contrat à durée indéterminée
- 0 Contrats aidés

Répartis comme suit :

- 15 catégorie A plus 4 CDD équivalent à la catégorie A soit un total de **19 agents A** (16 en 2020)

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

- 29 catégorie B plus 4 CDD et 1 CDI équivalent à la catégorie B soit **34 agents B** (35 en 2020)
- **40 catégorie C** (36 en 2020)

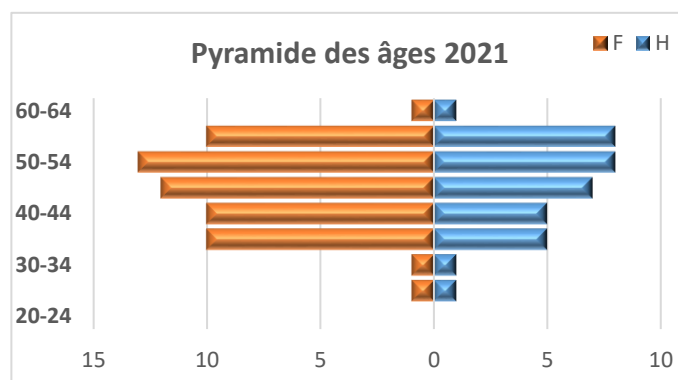
35 hommes et 58 femmes (35 hommes et 52 femmes en 2020).

Age moyen des agents :

Femmes : 47 ans (44 en 2020)

Hommes : 48 ans (47 en 2020)

5 agents sont reconnus travailleurs handicapés : 2 hommes et 3 femmes.



La différence entre les emplois ouverts (101) au tableau des effectifs et les emplois effectivement pourvus (93) s'explique par :

- Des postes vacants suite à des mises en disponibilité des agents titulaires :
 - o 1 Attaché
 - o 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
 - o 1 Educateur de jeunes enfants
- Un détachement sur emploi fonctionnel (1 femme)
- 1 poste vacant suite à un départ en retraite et dont la procédure de recrutement a été infructueuse ; elle sera relancée en 2022
- 1 poste d'emploi fonctionnel vacant suite à une mobilité interne
- 1 poste vacant suite à un départ en mutation et en cours de recrutement
- Décès 1 agent.

Sur les emplois permanents on dénombre :

- 32 fonctionnaires hommes (33 en 2020)
- 52 fonctionnaires femmes (47 en 2020)
- 2 contractuels hommes (2 en 2020)
- 4 contractuelles femmes (3 en 2020)

Répartition des agents fonctionnaires par genre selon la filière :

Filières	Femmes	hommes
Administrative	27	5
Technique	9	15
Culturelle	8	6
Sportive	2	6
Médico-sociale	4	0
Animation	2	0
Total	52	32

Cadre d'emplois les plus féminisés :

- Adjoints administratifs : 90 %
- Rédacteurs : 83 %
- Attachés / Ingénieurs : 67 %

A noter que les cadres d'emplois suivants sont totalement féminins : animateur, Adjoint animation, Adjoint patrimoine, Bibliothécaire, Assistant socio-éducatif.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

Cadre d'emplois les plus masculinisés :

- Techniciens : 100 %
- Educateurs des APS : 75 %
- Adjoints techniques : 61%

A noter que les cadres d'emplois suivants sont totalement masculins : Professeur d'enseignement artistique, Agent de maîtrise.

B – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail des agents est fixé à 35 Heures. Mais selon l'organisation des services et la demande des agents un choix est possible entre :

- 35 heures / semaine
- 37 heures avec 11 jours de RTT /an (déduction faite de la journée de solidarité)
- 39 heures avec 22 jours de RTT/an (déduction faite de la journée de solidarité).

Le temps de travail global est donc bien de 1 607h (base 35h).

A noter que pour les assistants d'enseignement artistique un temps plein correspond à 20h/semaine et pour les professeurs d'enseignement artistique, un temps plein correspond à 16h/semaine.

Emplois à temps non complet :

1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe est à 17.5/35^{ème} : 1 femme

12 des 15 assistants d'enseignements artistiques sont à temps non complet : 7 femmes et 5 hommes

Les 3 emplois d'agents d'entretien des locaux administratifs (4 en 2020) pourvus par des femmes sont à temps non complet.

C - COMPTE EPARGNE TEMPS

Au 31/12/2021, le total cumulé des jours CET depuis 2014 est de 778 jours (chiffre non définitif car les agents ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour déposer leurs jours 2021).

5,5 jours ont été consommés en 2021 (5 jours en 2020).

68 agents ont ouvert un CET, dont 5 en 2021 (5 en 2020).

44 agents ont soit ouvert un CET, soit alimenté leur CET, soit consommé des jours de leur CET (31 en 2020).

11 jours indemnisés suite à décès.

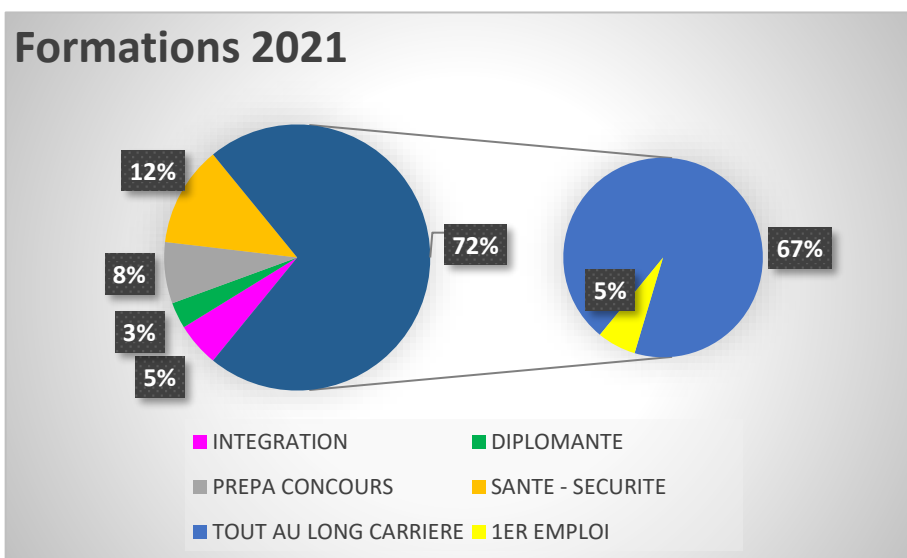
D – FORMATIONS :

188 jours de formations (1 jour = 6 heures) ont été effectués en 2021, non compris les nombreux webinaires de quelques heures suivis qui ne donnent pas lieu à l'édition d'une attestation de formation.

10 formations différentes ont été effectuées auprès d'organismes privés.

31 agents (10 hommes et 27 femmes) sont partis au moins une fois en formation en 2021.

3 stages ont été organisés en union avec la Cdc Aunis Atlantique et la CdA de La Rochelle auxquels des agents de la CdC Aunis Sud ont pu participer (catalogue commun dit « territorialisé »).



E – REMUNERATIONS

Les rémunérations (brutes) moyennes de la collectivité, des agents employés à temps complet et présents toute l'année 2021 ont été de :

- Catégorie A : 41 655 € (38 360 € en 2020)
- Catégorie B : 31 399 € (27 931 € en 2020)
- Catégorie C : 23 257 € (24 164 € en 2020)

Soit une répartition entre les sexes comme suit :

- Catégorie A femme : 39 276 € (35 681 € en 2020)
- Catégorie A homme : 48 197 € (47 067 € en 2020)
- Catégorie B femme : 30 211 € (26 030 € en 2020)
- Catégorie B homme : 31 949 € (29 541 € en 2020)
- Catégorie C femme : 22 850 € (24 311 € en 2020)
- Catégorie C homme : 22 091 € (23 984 € en 2020)

La moyenne mensuelle des primes et indemnités par genre et catégorie en 2021 est de :

- **Moyenne Catégorie A Hors DG : 528€** (494 € en 2020)
 - o Moyenne Homme : **796 €** (812 € en 2020)
 - o Moyenne Femme : **394 €** (378 € en 2020)
- **Moyenne Catégorie A avec DG : 612 €** (579 € en 2020)
 - o Moyenne Homme **796 €** (812 € en 2020)
 - o Moyenne Femme **538 €** (507 € en 2020)
- **Moyenne Catégorie B : 483€** (366 € en 2020)
 - o Moyenne Homme **510€** (446 € en 2020)
 - o Moyenne Femme **442 €** (271 € en 2020)
- **Moyenne Catégorie C : 264€** (320 € en 2020)
 - o Moyenne Homme **212€** (293 € en 2020)
 - o Moyenne Femme **315€** (342€ en 2020)

II - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 – RESSOURCES HUMAINES

Objectif 2022 : Absorber les augmentations d'effectifs actées en 2020 et 2021, et poursuivre les évolutions en utilisant au maximum les différents dispositifs de co-financement (politiques contractuelles)

Introduction :

1 départ à la retraite est programmé pour 2022 (conservatoire de musique)

Au 31 décembre 2021, 3 agents étaient en disponibilité et remplacés par des agents contractuels (4 en 2020) :

- 1 au service Communication/Tourisme
- 1 au Conservatoire de Musique
- 1 au Relais Assistantes Maternelles.

A- EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022 :

1. Evolutions actées en 2020 et 2021 ayant pris effet en 2021

a. Conservatoire de musique

Augmentations horaires de 3 postes d'assistants d'enseignement artistique

Du poste de saxophone : passage à 8h/semaine (poste à 5h)

Du poste de violoncelle : passage à 10h30/semaine (poste à 8h)

D'un des postes de Piano : passage à 16h/semaine (poste à 15h)

Recrutement d'un adjoint technique à temps complet sur des missions de régisseur technique (recrutement en direct après une période en contrat CdG 17).

b. Réseau des bibliothèques

Recrutement d'un agent sur un grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet à 29h (20h CDC, 5h Ciré d'Aunis et 4h St Pierre La Noue).

c. Pôle planification, mobilité, urbanisme

Recrutement de deux postes d'instructeurs de catégorie C à temps complet.

d. Développement économique – Emploi - Formation

Recrutement d'un chargé de mission emploi-formation (contractuel) à temps complet en 2021.

e. Environnement

Fin d'un contrat d'apprentissage.

Recrutement, en décembre 2021, d'un chargé de mission politiques environnementales sur un contrat de projet à temps complet pour trois ans.

f. CIAS

Recrutement d'un aide logistique à l'épicerie solidaire à 17,5/35^{ème}.

g. Développement social

Recrutement d'un chargé de mission TZCLD (modèle économique) à temps complet sur un contrat de projet d'un an.

h. Services techniques

Renouvellement du contrat d'apprentissage pour une année.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

i. Entretien

20 heures par semaine en plus pour l'entretien du siège social, réparties en augmentation horaires sur 3 agents à Temps non complet.

j. Administration Générale

Reclassement de la DGA-DRH sur le poste de Direction du pôle attractivité – remplacement partiel sur des missions de DRH à raison de 5,15 h / semaine de janvier à fin juin et 2 j / semaine depuis le 9 août.

k. Centre de vaccination

Personnel administratif et de secrétariat sur toute l'année 2021, avec un financement partiel de l'ARS, et prévision de 6 mois pour 2022 (coût de janvier à octobre : 46 962 € - remboursement ARS pour la même période : 27 096 €)

2. Evolution actées en 2021 qui prendront effet en 2022

a. Développement social

Recrutement du responsable du service développement social sur le grade d'animateur principal 1^{ère} classe.

Remplacement d'un congé maternité pour TZCLD à prévoir pour 6 mois.

b. Environnement

Recrutement d'un coordonnateur PTRE – conseiller info-énergie (catégorie A) à temps complet sur un contrat de projet de 24 mois.

c. Communication

Recrutement d'un chargé de communication et marketing territorial (catégorie A) sur un contrat de projet de 36 mois. En remplacement d'un agent contractuel, temps complet- cdg 17.

d. Sports

Réorganisation du service, au 1^{er} janvier 2022, suite à la signature d'une rupture conventionnelle qui nécessitera d'avoir un recours accru aux contractuels pour certaines activités : Ecole Multisport du mercredi, semaines et séjours Vac'en Sport, et surtout pour les piscines puisqu'il est attendu une ouverture des piscines selon des plages horaires plus importantes qu'en 2021 (le plus proche possible de celles de 2019).

Versement d'une allocation chômage au signataire de la rupture conventionnelle pendant quelques mois en début d'année 2022.

TABLEAU RECAPITULATIF DES EVOLUTIONS ACTEES

Poste	Coût annuel année pleine	Coût estimé 2022
Conservatoire : augmentations horaires + 7/20è	11 600 €	11 600 €
Réseau des bibliothèques : navette	25 200 €	25 200 €
2 instructeurs urbanisme	71 200 €	71 200 €
Conseiller emploi – formation	48 400 €	48 400 €
Chargé de mission TZCLD	46 500 €	46 500 €
Remplacement congé maternité TZCLD 6 mois	23 300 €	23 300 €
Responsable service développement social	53 200 €	49 000 €
Coordonnateur PTRE	47 700 €	39 800 €
Chargé de mission politiques environnementales	40 200 €	40 200 €
Chargé communication – marketing territorial	41 500 €	34 600 €
Chargé communication contractuel cdg17	-38 300 €	- 38 300 €

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

Poste	Coût annuel année pleine	Coût estimé 2022
Chargé de l'entretien des locaux	15 600 €	15 600 €
Educateur sportif	-54 000 €	-54 000 €
Allocation ARE	21 600 €	10 800 €
DRH 2 j / semaine	22 800 €	22 800 €
Centre de vaccination	60 000 €	30 000 €
Total évolutions actées	436 500 €	376 700 €

3. Besoins supplémentaires exprimés

- Environnement : + 1 ETP pour la gestion des milieux aquatiques et la biodiversité
- Habitat : + 1 ETP (étude préalable OPAH : action prévue du PLH et en lien avec la nécessaire ORT à prévoir notamment pour le dispositif PVD de Surgères – terrains familiaux GV)
- Mobilité : + 1 ETP en contrat de 6 mois pour Rézo Pouce + 1 stagiaire 3 mois pour jeter les bases du schéma vélo
- CIAS : porter le 2^{ème} poste de gestionnaire épicerie d'un mi-temps à un temps plein
- Conseiller numérique : candidature de la CdC acceptée par la Préfecture : 1 poste à prévoir- soutien financier de 50 000 € maxi/2ans
- Maison France Service : prévoir un poste pérenne pour le 2^{ème} agent
- Culture et Patrimoine : 1 jardinier pour le site archéo pour mettre en place un véritable jardin archéologique (quotité horaire difficile à estimer)
- Conservatoire : + 1 Assistant d'enseignement DE Musiques Actuelles à 7/20^{ème} à compter de septembre
- Imagine Aunis Sud : soit agent CDD, soit stagiaire, soit vacataire pour la démarche menée en 2021 – candidature envoyée à l'ANCT pour bénéficier du dispositif Territoire d'engagement
- Communication / Tourisme : 1 stagiaire 3 mois (mai à juillet) pour évènementiel si l'agent actuellement en arrêt est prolongé + 1 stagiaire de 3 mois partagé avec AA et l'OTAMP pour la signalétique touristique
- Services techniques : remplacer les départs 2021 assurés en partie par des contractuels et heures complémentaires

Poste	Coût annuel année pleine	Coût estimé 2022
Environnement (1 ETP)	45 000 €	22 500 €
Habitat (1 ETP)	45 000 €	33 800 €
Mobilité (1 ETP 6 mois+ 3 mois stagiaire)	24 500 €	24 500 €
CIAS (0.5 ETP)	14 600 €	14 600 €
Conseiller numérique (1 ETP)	35 000 €	29 200 €
Maison France Service (1 ETP)	29 600 €	24 700 €
Culture et Patrimoine (sur la base d'1 EPT, à préciser)	29 600 €	14 800 €

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

Poste	Coût annuel année pleine	Coût estimé 2022
Conservatoire (7/20)	11 600 €	4 000 €
Imagine Aunis Sud (1 ETP)	40 000 €	40 000 €
Communication / Tourisme (stagiaires 6 mois)	2 300 €	2 300 €
Services techniques (0.5ETP)	20 000 €	20 000 €
Total besoins exprimés	297 200 €	230 400 €

Et toujours :

- Des saisonniers pour les piscines (caisse, entretien, BNSSA, BEESAN)
- Des étudiants pour des stages d'études
- Des remplacements maladie, congés ... soit par le biais du CDG 17 – service remplacement.

B - ELEMENTS FINANCIERS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

Masse salariale totale 2021 : 4 091 625 € représentant 32% des dépenses réelles de fonctionnement (3 826 950€ soit 31% en 2020).

	Charges de personnel (chap. 012)	Atténuation de charges de personnel*	Charge nette de personnel
2020	3 826 950 €	105 723 €	3 721 227 €
2021	4 091 625 €	159 759 €	3 931 866 €

* remboursement assurance statutaire + décharges syndicales

1. TRAITEMENTS INDICIAIRES

Réalisés 2021 : 2 040 063 € (1 917 810 € en 2020)

➤ **Estimatif Traitements indiciaires 2022 :**

Des augmentations sont à venir compte tenu :

- Les créations de postes évoquées ci-dessus,
- Du glissement vieillesse et technicité (GVT)
- Des réformes imposées des points d'indices et des carrières (PPCR), la modification des cotisations et l'indemnité compensatrice de la CSG

2. REGIME INDEMNITAIRE :

Réalisés 2021 : 365 175 € (y compris indemnité compensatrice CSG ; 356 473 € en 2020)
Dont 29 493,22 € de rupture conventionnelle.

➤ **Estimatif Régimes indemnitaires 2022 :**

L'enveloppe de l'ensemble des régimes indemnitaires devrait évoluer selon les créations de postes puis recrutements, qui seront validées et réalisées.

3. NBI

Réalisés 2021 : **28 855€** (26 938 € en 2020)

36 agents bénéficient d'une NBI selon la répartition suivante :

- NBI de direction : 3 agents
- NBI technicité de gestion : 8 agents

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

- NBI Accueil : 15 agents
- NBI Responsable de bassin (ETAPS MNS) : 3 agents sur 2 mois
- NBI de maître d'apprentissage : 2 agents
- NBI gestionnaire de régie : 3 agents dont 1 sur 4 mois
- NBI fonction animation et politique sociale des EJE : 1 agent
- NBI distribution itinérante d'ouvrages culturels : 1 agent

➤ **Estimatif pour les NBI 2022 :**

Les NBI sont accordées de droit lorsque l'agent remplit les fonctions y ouvrant droit.

Le budget NBI devrait être d'environ 29 000 €.

4. HEURES SUPPLEMENTAIRES PAYEES :

Réalisés 2021

- 30,49 heures supplémentaires
 - 5 heures dimanches et jours fériés
 - 879 heures complémentaires
- = pour un total de **13 966,71 €** et **914.49 heures**

➤ **Estimatif Heures supplémentaires 2022 :**

Pour 2022 la consigne reste de privilégier, lorsque les heures supplémentaires n'ont pas pu être évitées, la récupération sur des périodes moins chargées.

La rémunération des heures supplémentaires reste limitée sauf nécessité de service.

5. ASTREINTES

Réalisés 2021 : **360 unités** (contre 337,50 en 2020) pour un montant **de 12 619€** (9 000,26 € en 2020)

Rappel des montants de l'Astreinte d'exploitation et de sécurité – Filière technique :

Semaine complète : 159,20 €

Du lundi matin au vendredi soir : 31,84 € par jour

Du vendredi soir au lundi matin : 116,20 €

Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures : 8,60 €

Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures : 10,75 €

Samedi ou journée de récupération : 37,40 €

Dimanche ou jour férié : 46,55 €

➤ **Estimatifs pour les Astreintes 2022 :**

La charge des astreintes pourrait revenir au même niveau qu'en 2019.

6. AVANTAGE EN NATURE 2021/2022 :

Au regard de la définition légale de l'avantage en nature, aucun agent de la CdC Aunis Sud n'en bénéficie.

Les agents ont accès à des véhicules de service (qui ne peuvent donc pas être remis à leur domicile), les téléphones et ordinateurs portables mis à leur disposition sont strictement professionnels et ne doivent pas être utilisés pour des communications ou activités personnelles.

7. ACTION SOCIALE :

CNAS

La cotisation unitaire reste à 212 € par agent et 137.80 € pour les retraités, soit un montant estimatif 2022, avec l'effectif actuel, de 20 065,58 €.

La collectivité cotisera à ce jour (janvier 2022) pour 94 actifs et 1 retraité.

A novembre 2020, l'ensemble des agents a pu bénéficier d'un « retour » en prestations pour une valeur **de 20 171 € de prestations directement versées aux agents** (prestations diverses : Noël, soutien à l'éveil culturel, séjour classe environnement, Plan d'épargne chèque vacances, chèques culture ou disque, billetteries, ticket CESU, séjours et vacances, coupons sport, chèque lire ...) et de **1 252 € d'avantages sur des achats de produits partenaires**.

Titres restaurants

Réalisés 2021 : L'achat des titres restaurants a représenté une dépense de **69 095 €** (70 270 € en 2020), soit 34 547,50 € (35 135 € en 2020) de charge nette pour la Cdc.

Les agents en CDD de plus de 6 mois y ont accès.

➤ Estimatifs titres restaurant 2022

Au regard des évolutions des effectifs, le budget sera estimé, sachant cependant que le montant total n'est jamais atteint car les jours de formations et congés maladie sont déduits.

L'assurance maintien de salaire

Réalisés 2021 : La collectivité a décidé en 2014 de participer à l'assurance maintien de salaire que les agents peuvent contracter (sans obligation).

Sur présentation d'une attestation annuelle, l'employeur verse une participation fixée en fonction de l'indice de rémunération de l'agent.

Pour 2021, ce sont 53 agents (+ 2 par rapport à 2020) qui en ont bénéficié pour **6 726.15 €**.

Une information régulière est faite auprès des agents (Communication Interne) afin de les sensibiliser.

➤ Estimatif pour l'assurance maintien de salaire 2022 :

Le budget 2022 reste à définir dans une enveloppe d'environ 7 000 €.

Cadeaux de fin d'année

Réalisé 2021 : 4 176,40€ dont 4 176,40€ de titres cadeaux (4 167,68 € en 2020).

Tous les ans, la collectivité offre en fin d'année un cadeau aux agents et les invite à participer à une soirée festive, soirée qui n'a pas eu lieu en 2021.

➤ Estimatif pour 2022 :

Prévoir une enveloppe par agent pour cadeaux de fin d'année sur la base de 40 €/agent.

III ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT

Rappel

Les opérations pluriannuelles en cours sont les suivantes :

- Pôle Gare de Surgères : poursuite des études et lancement des premiers travaux
- Salle multisports de Surgères : poursuite et finalisation des travaux
- Rénovation de la salle des machines de la piscine de Surgères : travaux et clôture de l'opération

AP/CP	Crédits de paiement 2022	Financement 2022			Crédits de paiements ultérieurs
		Autofinancement	Subventions	Emprunts	
Pôle Gare de Surgères	384 075,00 €	384 075,00 €	0,00 €	0,00 €	4 584 775,00 €
Salle multisports de Surgères	1 892 525,00 €	91 220,00 €	1 256 305,00 €	545 000,00 €	/
Rénovation salle des machines piscine de Surgères	390 875,00 €	390 875,00 €	0,00 €	0,00 €	/
TOTAL	2 667 475,00 €	866 170,00 €	1 256 305,00 €	545 000,00 €	4 584 775,00 €

Autre opération à réaliser sur l'exercice, l'acquisition du **bâtiment ex-ENILIA** à Surgères pour une somme, honoraires de notaire inclus, de **400 000 €**. Cette opération devra également être financée par emprunt.

Ces opérations seules nécessiteront une mobilisation de financement par emprunt sur l'exercice de 945 000 €.

A partir de 2023, il sera nécessaire de tenir compte de l'opération d'**acquisition et de dépollution du site « Surfilm »** à Surgères représentant un investissement réalisé via l'EPF de **1 000 000 €**, nécessitant également un financement par emprunt. Ce projet sera complété par l'acquisition, éventuellement via l'EPF, d'un bâtiment Amor Protéines jouxtant le bâtiment Surfilm. En fonction du devenir de cette opération, un budget annexe de lotissement sera éventuellement ouvert.

Au vu de ce volume d'emprunt nécessaire, les autres opérations d'investissement doivent être autofinancées, afin de ne pas nécessiter la réalisation de nouveaux emprunts. Ainsi, selon les éléments de la prospective financière et en amont des premières données de la préparation du budget 2022, **le volume d'investissement réalisable, net de subventions, est de 920 000 €**. Ce montant est supérieur de 40% par rapport l'exercice précédent, du fait notamment de la bonne tenue des recettes fiscales économiques, qui génèrent une inquiétude du fait de la crise sanitaire actuelle, et de la clôture prochaine du budget annexe de la ZI Ouest II dont l'excédent va permettre d'abonder le budget principal en 2023.

Un arbitrage sera donc nécessaire afin de définir les investissements qui seront retenus sur l'exercice.

Les opérations suivantes sont notamment à prioriser :

- Compétence sport :
 - o Aménagement d'un **terrain de tir à l'arc à Forges** : poursuite de l'aménagement via la réalisation des études
 - o Réalisation d'un **skate-park à Aigrefeuille d'Aunis**
 - o Réfection du **grand bassin de la piscine de Surgères**

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

- Création d'un **gymnase à Aigrefeuille d'Aunis** : une mission d'étude est actuellement en cours
- Compétence culture :
 - Aménagement du bâtiment Ex-Enilia à Surgères pour y installer le **conservatoire de musique** : une étude de faisabilité a déjà été menée. Le projet global, hors achat du bâtiment, est estimé à 2 810 000 €
 - **Agrandissement du cinéma à Surgères** : lancement dans un premier temps d'une étude de faisabilité pour une extension de l'équipement existant afin de disposer de 3 salles. Le coût de cette étude seule serait de 40 000 €.
- Compétence emploi-formation-insertion :
 - Le **projet TZCLD** nécessitera dans son fonctionnement, de disposer de locaux adaptés à ses activités. Si le projet abouti, les locaux devront être disponibles au cours du second semestre 2022
- Compétence logement :
 - Aménagement des **terrains familiaux** prévus
 - Construction d'un **foyer des jeunes travailleurs** à Surgères

IV. BUDGETS ANNEXES

- **Budgets de lotissement**

Les principales opérations prévues pour 2021 sur les zones d'activités sont les suivantes :

- **Zone de Saint Mard « Le Petit Sergent »** : acquisition foncière (97 781 m²) pour un coût total de 237 300 € HT. Site proposé fin 2020 pour un projet logistique nécessitant de mobiliser la totalité du foncier (10 ha).
- **Parc d'activités de La Combe** : travaux d'aménagement de la zone pour 1 900 000 € (éligible à la DETR et à la DSIL) => démarrage des travaux courant 2022 et finalisation en 2023
- **Zone du Fief Girard Est D5** : poursuite du projet d'extension du Fief Girard Nord Est avec des acquisitions de parcelles pour 217 000 €
- **Extension Sud du Fief Girard** : Lancement des travaux de l'extension sud pour un coût estimatif des travaux de 420 000 € HT. La totalité des lots créés sont déjà fléchés dans le cadre de cessions.
- Réflexion sur la création d'une zone d'activité à vocation artisanale à **Saint-Pierre-La-Noue** en prolongement d'activités économiques existantes, nécessitant la création d'un budget annexe

D'importantes opérations de cessions seront réalisées en 2022 et notamment :

- **Parc commercial de La Perche** : commercialisation de la zone, partie commerciale en 2022 et partie liée à un promoteur immobilier fin 2022 ou début 2023 pour un total de plus de 750 000 € HT.
- **Zone de Forges** : vente de foncier pour une superficie de plus de 92 000m² pour une somme de 187 000 € HT

- **Budgets annexes Bâtiments Relais et Pépinière Agroalimentaire**

Aucune opération particulière n'est prévue pour ces budgets annexes qui poursuivent leur fonctionnement actuel.

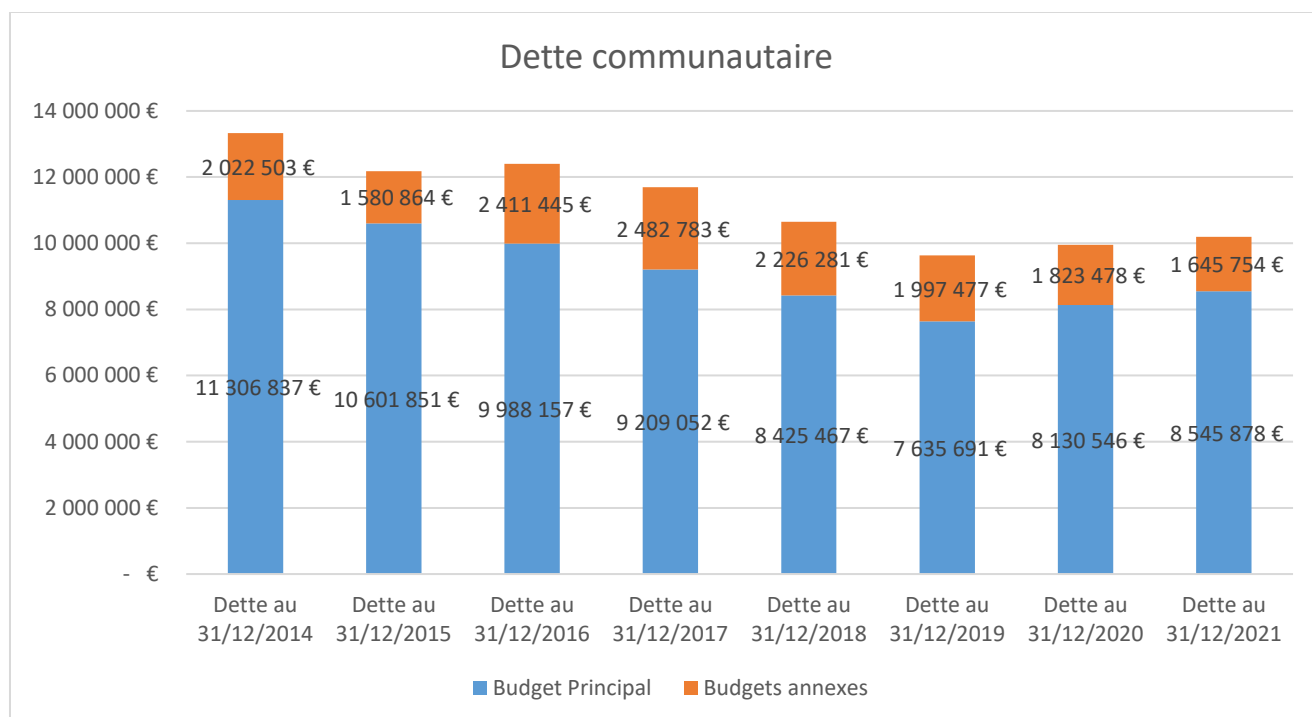
V. LA DETTE

NB : Suite à la signature du procès-verbal de mise à disposition de la gendarmerie d'Aigrefeuille, les emprunts associés à l'équipement ont été repris par la CdC au 1^{er} janvier 2015. Les montants de la dette 2017 et des exercices antérieurs sont corrigés de cette reprise.

Au 1^{er} janvier de l'exercice, le **total de la dette** de la Communauté de Communes AUNIS SUD, tous budgets confondus, s'élève à **10 191 631 €**, en hausse de plus de 237 000 €.

Cette dette est répartie comme suit :

- Budget principal : 8 545 878 € (hausse de près de 415 000 €)
- Tous budgets annexes confondus : 1 645 754 € (baisse de près de 178 000 €)



Niveau de taux

Le niveau de taux de moyen de la dette est de **2,05 %**, contre 2,23 % au 31 décembre 2020.

Cette baisse continue du niveau de taux moyen s'explique par les faibles taux des emprunts souscrits ces dernières années, les renégociations effectuées sur les emprunts anciens quand cela était possible, ainsi que l'extinction progressive d'emprunts à taux importants.

Structure de la dette

La dette de la Communauté de Communes Aunis SUD est globalement très saine. Près de 78% de la dette est à taux fixe. Le reste de la dette est à taux variable (15%) et à taux structuré (8%).

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 CdC AUNIS SUD

Cet emprunt à taux structuré est le seul emprunt de la Communauté de Communes ne disposant pas d'un classement A1, c'est-à-dire le niveau de sécurisation le plus élevé.

Cet emprunt classé B2 est le suivant :

- Emprunt avec capital restant dû de 812 000 € au 31 décembre 2021 avec un taux fixe de 2,57% tant que l'EURIBOR 1 mois ne dépasse pas le taux de 5,5%. Au-delà, le taux d'intérêt appliqué égale le taux de l'EURIBOR 1 mois. Le risque de cet emprunt est très mesuré, l'EURIBOR 1 mois étant à un niveau actuel proche des 0%. Cet emprunt a financé une partie de la construction de la brigade de gendarmerie de Surgères. Cet emprunt vient à échéance en 2038.

Ratios d'endettement

2 ratios d'endettement permettent une lecture du poids de la dette en rapport aux capacités financières de la collectivité :

	2016	2017	2017 corrigé *	2018	2018 corrigé *	2019	2020	2021
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	9,96	5,67	6,33	6,60	6,22	5,64	4,50	4,63
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	75%	68%	69%	64%	64%	57%	57%	58%

* ratios corrigés des produits exceptionnels en 2017 et de l'écriture de charges exceptionnelles de 2018

La hausse de la Capacité d'Autofinancement Brute et des Recettes Réelles de Fonctionnement permettent, malgré la hausse de la dette du budget principal, de limiter la hausse des ratios d'endettement qui augmentent faiblement.

VI. SYNTHÈSE

La Communauté de Communes Aunis Sud est actuellement en phase de **finalisation des projets lancés sur le précédent mandat**, à savoir la maison de l'enfance Ciré-Ballon, la salle multisports de Surgères, et l'extension du siège social. Le Pôle gare de Surgères est toujours en phase étude mais les travaux vont démarrer à la fin de l'exercice 2022.

Ces projets nécessiteront un **besoin de financement par emprunt de 945 000 €** en 2022. Des souscriptions d'emprunts seront nécessaires en 2023 et 2024 afin de financer les travaux du pôle gare de Surgères. La dette culminerait à près de 11 500 000 € en fin d'année 2023, avec les seules opérations déjà actées, la capacité de désendettement atteignant un maximum de 7,5 années

Afin de conserver des ratios d'endettement stables et inférieurs aux seuils d'alerte, la CdC se doit de maintenir un **autofinancement important**. Ainsi, l'effort mené sur les dépenses de fonctionnement courant ne peut être stoppé, compte-tenu également de la reprise de l'inflation impactant notamment les fournitures d'énergies. Il est également à noter que les nombreux projets et les engagements de la collectivité nécessitent une ingénierie interne générant des besoins en recrutement importants.

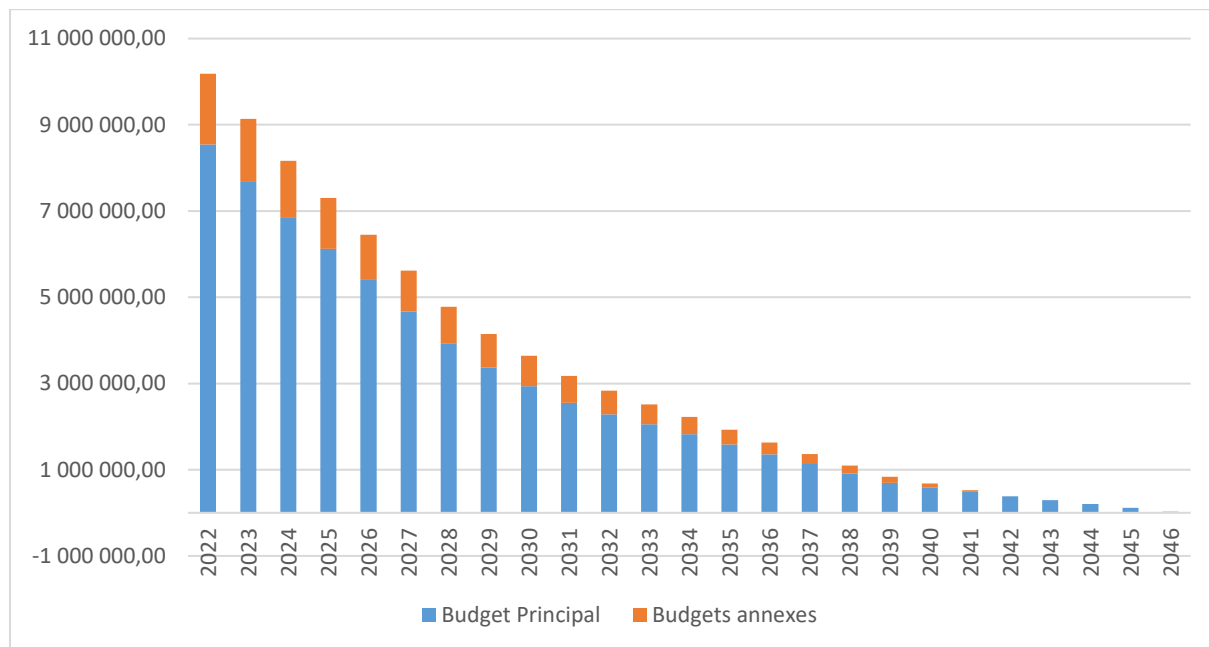
La conservation de cette autofinancement permettra de **financer les investissements courants** de la CdC et d'enclencher des projets plus importants qu'envisagés à ce jour. Les nombreux besoins d'équipements nécessiteront cependant de faire des **choix collectifs sur les priorités**.

Ainsi, et comme depuis 2016, l'effort mené sur les dépenses de fonctionnement sera poursuivi :

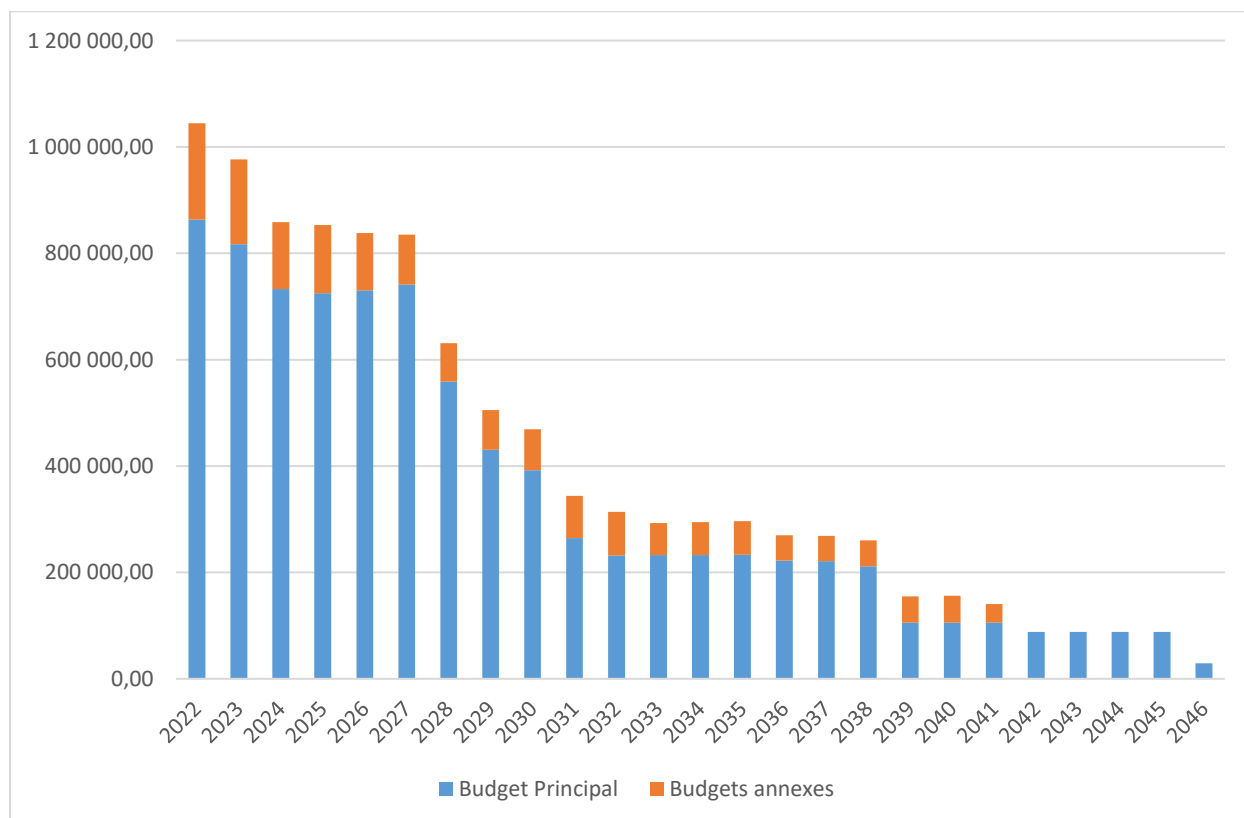
- **Gel des dépenses des services (chapitre charges à caractère général) à leur niveau 2021 (hors annulations liées à la crise sanitaire)**
- **Gel des subventions au niveau du Budget 2021 tout en tenant compte de la mise en place de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, de l'effet de la crise sanitaire sur les annulations de manifestations en 2021, et de l'engagement en faveur du logement des jeunes**
- **Etude attentive de l'évolution de la masse salariale en lien avec les besoins importants de la collectivité**

ANNEXES

Profil d'extinction de la dette sans souscription d'emprunts nouveaux et hors emprunts non consolidés



Evolution du remboursement en capital de la dette sans souscription d'emprunts nouveaux et hors emprunts non consolidés



Evolution des charges d'intérêts de la dette sans souscription d'emprunts nouveaux et hors emprunts non consolidés

